



Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

APPEL À PROJETS 2025



MÉTROPOLE DE LYON



© L. Ceirno / T. Chassepoux Ville de Vaulx-en-Velin



PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CET APPEL À PROJETS ?

Cet appel à projets a pour objectif de permettre à l'ensemble des habitants vaudais de s'inscrire dans le Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Les projets devront avoir pour objectif de sensibiliser un public à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme ou les discriminations, et s'inscrire dans 1 des 7 axes du Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations :

AXE 1 : LE CITOYEN AU COEUR DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS

Promouvoir le vivre-ensemble, éduquer à la citoyenneté, proposer des actions qui permettent de lutter contre les préjugés racistes, antisémites ou liés à toute autre forme de discrimination.

AXE 2 : SENSIBILISER, FORMER ET OUTILLER LES ACTEURS ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS

Proposer des actions de sensibilisation, de formation et des outils aux acteurs du territoire issus du tissu associatif, économique et institutionnel, qu'ils soient salariés ou bénévoles.

AXE 3 : FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DES VICTIMES

Permettre aux Vaudaises et Vaudais de mieux identifier leurs droits – qu'ils soient juridiques, sociaux, culturels, numériques –, les moyens de les faire valoir et d'être informés de leurs obligations en s'appuyant sur le maillage territorial.

AXE 4 : TRANSMETTRE L'HISTOIRE ET FAIRE MÉMOIRE COMMUNE

Transmettre notre histoire nationale notamment par une compréhension des histoires personnelles et familiales. En partenariat avec le tissu associatif, institutionnel et les vaudais, permettre un investissement des habitants et de la Ville dans les commémorations et lors de la Fête nationale.

AXE 5 : SUSCITER ET ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT CITOYEN

Encourager les citoyens à s'exprimer et à s'engager pour leur territoire ou leur quartier en favorisant les démarches civiques et participatives. Valoriser les démarches à but non lucratif ayant notamment pour objectif la transmission de valeurs comme le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité.

AXE 6 : RENDRE EFFECTIVE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Éduquer et lutter contre les stéréotypes, lutter contre les violences, promouvoir la parité, garantir l'accès aux droits de toutes les femmes, sensibiliser les jeunes filles pour une diversification de l'orientation vers des métiers plus porteurs et moins conventionnels.

AXE 7 : PRÉVENIR ET AGIR CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

- envers les personnes selon leur **origine**, en raison de l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une **religion**, une **ethnie**, une **Nation** ou une **prétendue race**
- envers les **personnes LGBT+**
- envers les **personnes en situation de handicap**

QUI PEUT RÉPONDRE À CET APPEL À PROJETS ?

Cet appel à projets est ouvert aux petites associations et aux collectifs d'habitants souhaitant agir sur le territoire vaudais sur des thématiques liées à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Les subventions attribuées seront de 2 000€ maximum.

CALENDRIER :

Les demandes seront étudiées tout au long de l'année, de janvier à décembre 2025.

PERSONNES RESSOURCES POUR AIDER AU MONTAGE DE PROJET :

Marie CONROZIER, chargée de projets Citoyenneté, Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations :
mconrozier@mairie-vaulxenvelin.fr ou 06.12.15.59.70

1/ PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom de la structure :

☐ Collectif d'habitants ☐ Association

Année de création :

Personne en charge du projet :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Présentation de l'association ou du collectif en quelques lignes (500 caractères max) :

2/ LE PROJET

Intitulé :

Dans quel(s) axe(s) du Plan de lutte s'inscrit-il ?

Axe 1 : Le citoyen au coeur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Axe 2 : Sensibiliser, former et outiller les acteurs associatifs et institutionnels

Axe 3 : Favoriser l'accès aux droits des victimes

Axe 4 : Transmettre l'Histoire et faire mémoire commune

Axe 5 : Susciter et accompagner l'engagement citoyen

Axe 6 : Rendre effective l'égalité femmes/hommes

Axe 7 : Prévenir et agir contre toutes les discriminations

 envers les personnes selon leur origine, en raison de l'appartenance ou non-appartenance,
 vraie ou supposée à une religion, une ethnie, une Nation ou une prétendue race

 envers les personnes LGBT+

 envers les personnes en situation de handicap

Description du projet (1500 caractères max) :

Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour monter votre projet ?

Oui, par qui ?

Non

Date (ou période) à laquelle le projet est prévu :

Adresse du lieu où doit se dérouler le projet :

Veillez préciser vos besoins :

Salle : Oui Non

Matériel technique :

Votre projet est-il conduit en partenariat avec d'autres acteurs du territoire ?

Oui Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Le public :

Souhaitez-vous toucher un public en particulier ? (*public intergénérationnel, jeunes, etc.*)

Combien de personnes souhaitez-vous toucher ?

Montant de la subvention demandée dans le cadre de cet appel à projets :

Budget prévisionnel :

DÉPENSES		RECETTES		
Achat de fourniture (à détailler)		Apport de l'association		
Achat de boissons/ alimentation (à détailler)		Autres aides :	Demandées	Obtenues
		Ville de Vaulx-en-Velin		
Prestations de services (transport, hébergement, intervenant, location de matériel, communication, assurance, etc.)		Métropole de Lyon		
		Conseil Régional		
		État		
		Mécénat		
		Autre (à préciser) :		
Divers (à détailler)		Subvention demandée dans le cadre de l'AAP Plan de lutte		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (à détailler)		Aide en nature		
Personnel salarié		Autres (à préciser)		
Personnel bénévole		Intervention bénévole		
TOTAL DES DÉPENSES		TOTAL DES RECETTES		

- Merci de joindre tout document qui permettrait d'éclairer le Comité sur votre demande de subvention (devis, factures...). Pour les premières demandes sur le territoire, certains documents relatifs à l'association seront demandés.
- Si le projet est financé dans le cadre de cet appel à projets :
 - les logos de la Ville de Vaulx-en-Velin et de l'ANCT devront apparaître sur vos supports de communication.
 - un bilan sera à rendre dans les 3 mois suivant l'action.